

L'an deux mil douze, le treize juillet à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique extraordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur BADAIRE Jean-Claude		
	Madame PRUNEAU Michelle	M. Jean-Claude BADAIRE
Madame CARRIÈRE Florence		
Madame ODRY Mauricette		
	Madame SIMONNEAU Catherine	M. Jean-Pierre SAUX
Monsieur DESNOUES Joël		
	Monsieur GUÉNOT Alain	Mme Mauricette ODRY
Monsieur SAUX Jean-Pierre		
	Monsieur VÉTOIS Jean-Michel	Melle Florence CARRIERE

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
9 juillet 2012	9 juillet 2012	Madame Mauricette ODRY

CONVENTION D'INGENIERIE avec HYDROSCOP Ingénieurs-Conseils :

En février 2012, la Direction Départementale des Territoires a procédé à la visite annuelle des ouvrages d'art sur la commune de Saint-Florent-Le-Jeune. Dans le compte rendu fait par la D.D.T., il est dit ceci :

Les trois ponts contrôlés ne sont pas considérés dans la catégorie des ouvrages d'art mais nécessitent une attention sur leur état.

Suite à la visite que vous avez réalisé le 23 février dernier avec Monsieur LIGER, l'ouvrage 45277-02 situé sur le CR 5 revêtu, de Sully/Loire à Coullons et franchissant « La Sange » est en très mauvais état.

Le faux aplomb des tympans et plus particulièrement de celui situé en aval, la fracture de la voute sur 1,60 mètre en aval, la cassure et le passage de l'eau sous le radier en aval, me conduisent à vous conseiller dans un premier temps d'interdire la circulation sur la voie en prenant un arrêté et en installant une signalisation.

Le constat fait sur le P.V. de visite qui reste sommaire ne me permet pas de juger :

- *De l'importance des travaux de réhabilitation ou l'opportunité de reconstruire un ouvrage neuf,*
- *Des besoins (charge, largeur, gabarit),*
- *Des contraintes environnementales liées à la rivière.*

La Société HYDROSCOP a été contacté afin de nous aider pour mener à bien la réhabilitation ou la reconstruction de cet ouvrage. Une proposition de convention nous a été faite par cette Société.

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents et après en avoir délibéré accepte cette convention. Toutefois cette convention devra porter les 2 mentions (RÉHABILITATION et RECONSTRUCTION). Il charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au meilleur taux, auprès du Conseil Général dans le cadre de l'aide à la restauration ponts et ponceaux sur voirie communale ou chemin rural. De demander l'autorisation de préfinancement et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

BADAIRE Jean-Claude Maire	DESNOUES Joël Conseiller	SAUX Jean-Pierre Conseiller
Pouvoir Michelle PRUNEAU		Pouvoir Catherine SIMONNEAU
PRUNEAU Michelle 1ière Adjointe	GUÉNOT Alain Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère
CARRIÈRE Florence 2ième Adjointe	ODRY Mauricette Conseillère	VÉTOIS Jean-Michel Conseiller
Pouvoir Jean-Michel VÉTOIS	Pouvoir Alain GUENOT	